

## Au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne

---

### Rapport de la Commission des Finances

chargée d'examiner le préavis municipal No 17/2020

#### Zone Industrielle En Budron

Construction d'un réseau d'éclairage public

Crédit demandé : CHF 625'000.- (TTC)

---

#### Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après CoFin) s'est réunie sous la présidence de M. Cédric Mottier et de 6 de ses membres, 3 étant excusés (Mme Nadège Longchamp-Geiser, M. Philippe Vaucher et M. Christophe-Vincent Corbaz), le mardi 17 novembre 2020, en vue d'examiner le préavis cité en titre.

Messieurs Jean-Pierre Sueur, Syndic et Vincent Porchet, Chef du service des travaux et infrastructures ont participé à la séance, M. le Municipal Marchand étant excusé. Nous les remercions d'avoir répondu à toutes nos questions.

A noter que l'étude de ce préavis s'inscrit dans la continuité du préavis 11/2019 sur le même sujet et de la réponse de la Municipalité au postulat Descloux et consorts « utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de l'éclairage public au Mont-sur-Lausanne ».

#### Examen du préavis

Le préavis traite de l'obtention d'un crédit de construction d'un réseau d'éclairage public dans la zone industrielle En Budron.

L'investissement figure dans le plan des investissements pour la période financière 2020 à 2031 pour l'année 2021. Le devis estimatif n'ayant pas évolué depuis le préavis 11/2019, celui-ci a semble-t-il été établi sur la base de soumissions rentrées à l'époque.

Nous relevons que le préavis 17/2020 qui est soumis à notre approbation est conforme dans les grandes lignes au préavis 11/2019 et qu'il n'est pas en contradiction avec la réponse de la Municipalité au postulat Descloux. Nous n'avons cependant pas relevé d'éléments fondamentalement nouveaux dans le préavis 2020, susceptibles de modifier fondamentalement la position de la CoFin sur ce sujet.

Comme nous l'avons déjà relevé en 2019, une des demandes fréquemment formulées lors des diverses rencontres du groupe de travail "mobilité" composé de la Société Industrielle et Commerciale du Nord lausannois (SICNL) et des autorités communales concernait le manque d'éclairage public dans le secteur de Budron.

Ladite zone industrielle se caractérise par l'hétérogénéité et le grand nombre d'entreprises (260) qui emploient environ 2'800 personnes. En outre elle regroupe 23 ménages pour une population de 66 personnes dont 54 de plus de 17 ans.

Elle est accessible soit par la route cantonale de Cugy, classée route principale, soit par le chemin de la Longeraie qui est une route de desserte A.

Actuellement la zone est desservie par les lignes TL 54 et 60, des améliorations de desserte sont en discussion (élargissement de la zone 12 jusqu'en Budron).

Nous ne contestons pas que pour que la zone industrielle « En Budron » demeure attractive pour les entreprises, il est important que le périmètre concerné soit bien équipé. Cela passe certes par un éclairage public adéquat.

Un éclairage performant devrait en théorie être susceptible d'augmenter la mobilité douce en incitant les personnes se rendant quotidiennement dans la zone industrielle « En Budron » à utiliser les transports en commun, puis le cheminement piétonnier.

En réalité, nous demeurons plutôt dubitatifs quant aux chances réelles de transfert modal du transport individuel vers les transports publics pour les profils d'utilisateurs fréquentant ce périmètre.

Il est également regrettable qu'à ce stade, l'amélioration de l'éclairage public soit le seul élément de mobilité douce qui ait été retenu par la Municipalité dans ce périmètre. En effet, il aurait pu être envisagé de mettre à disposition des usagers d'autres incitations que le seul recours à une amélioration de l'éclairage public. Nous peinons à percevoir comment cette démarche s'intègre dans une stratégie globale du plan de mobilité dans la zone « En Budron ».

Nous restons d'avis que le rapport coûts/ bénéfices que l'on serait en droit d'attendre de l'amélioration de l'éclairage « En Budron » resterait trop modeste pour que la CoFin puisse souscrire à cet investissement très conséquent en période d'austérité budgétaire et au vu de l'ampleur des investissements incontournables à venir.

En outre, La Commission s'interroge si de tels investissements ne devraient pas faire l'objet de cofinancements, soit de la part des usagers eux-mêmes (partenariat public-privé) ou de la part de l'Etat de Vaud sous forme de subvention. La participation financière des usagers à l'effort d'investissement aurait été un signal fort de leur engagement en faveur du projet et de l'importance que revêt l'amélioration d'infrastructures à leurs yeux. A contrario, l'absence d'engagement concret des usagers à procéder à un transfert modal en cas de réalisation de l'éclairage, nous incite plutôt à une certaine retenue.

A la question de savoir quel est le degré d'urgence de la réalisation de ces améliorations d'infrastructure coûteuses en 2021, compte tenu des autres investissements qui devront impérativement être envisagés dans le cadre du plan d'investissement 2020-2031, la CoFin n'a pas été convaincue que cet investissement était plus prioritaire par rapport à d'autres qui devront être consentis très prochainement.

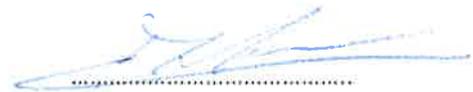
La situation d'austérité financière à laquelle notre commune fait déjà face mais qui va inévitablement aller en s'accroissant durant les mois et années à venir doit nous inciter à la plus grande prudence. Tous les investissements prévus au plan d'investissement 2020-2031 ne pourront pas être réalisés sans une hausse progressive voire très rapide de notre endettement. La CoFin n'a pas été convaincue que cet investissement devait faire partie des principales priorités du plan d'investissement 2020-2021.

## Conclusion

La Commission des Finances, à une forte majorité mais avec un avis contraire et une abstention, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne de refuser ce préavis n° 17/2020 et de le renvoyer à la Municipalité qui jugera si, quand et sous quelle forme, il sera judicieux de le soumettre à nouveau au Conseil communal.

Le Mont-sur-Lausanne, le 22 novembre 2020

Président : Cédric Mottier



Membres : Arnaud Brulé



Elisabeth Corbaz-Schwarz



Christophe-Vincent Corbaz

Excusé.....

Nadège Longchamp-Geiser

Excusée .....

Olivier Maggioni



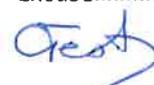
Cédric Mottier



Philippe Vaucher

Excusé.....

Claudine Testaz



Rapporteur : Jean-Pierre Moser

